



## Challenge Départemental Futsal Seniors Garçons

A tous les clubs

Merci de prendre note du règlement et des lois du jeu Futsal sur le site du District de l'Allier futsal

Même méthode qu'en championnat classique, la FMI est obligatoire. Elle est sous la responsabilité du club recevant. Chaque club devra identifier un responsable futsal dans son fichier footclub avant la fin d'année et habilitier un licencié pour la gestion de la FMI.

### Ordre des rencontres matchs de poule :

1<sup>er</sup> journée 08/01/2023 = 1 contre 4 et 2 contre 3 --- 1 et 2 clubs recevant responsable FMI

2<sup>ème</sup> journée 15/01/2023 = 2 contre 1 et 4 contre 3 --- 2 et 4 clubs recevant responsable FMI

3<sup>ème</sup> journée 22/01/2023 = 3 contre 1 et 4 contre 2 --- 3 et 4 clubs recevant responsable FMI

### Qualifications, organisation des rencontres en demie finale :

Les 10 premiers de chaque poule, accompagnés des 6 premiers seconds seront qualifiés pour les demies finales et se rencontreront formule plateau en 4 poules de 4. Les quatre premiers de chaque poule se rencontreront en finale Alain Coche et les 4 seconds de chaque poule en finale Marcel Chuchrowski le 5 février à Lapalisse. En cas d'égalité, il sera tenu compte : 1) goal average général, 2) goal average particulier, 3) meilleure attaque, 4) meilleure défense, 5) équipe ayant reçu le moins de carton rouge, 6) équipe ayant reçu le moins de carton jaune, 7) à défaut tirage au sort.

Les frais d'arbitrage des matchs de poules seront imputés sur le compte des clubs par le district de l'Allier 25 € (par rencontre). Les frais d'arbitrage des finales et des demies finales seront pris en charge par le District de l'Allier.

Chaque équipe devra fournir des maillots numérotés de 1 à 12, avoir des chasubles pour les remplaçants et chaque joueur devra porter des chaussures à semelle couleur blanche.

Le club organisateur aura en charge la fournir de l'eau et le pot de l'amitié après la rencontre.

Les joueurs devront arriver 45 minutes avant l'heure de la rencontre et le club recevant devra vérifier l'état des vestiaires avant, après les rencontres et signaler le cas échéant toutes anomalies.



## **QUALIFICATIONS des joueurs :**

Voir Article 226-6 des Règlements Généraux.

La commission Futsal confirme que cette compétition est une compétition départementale. Par conséquent, elle n'autorise qu'un seul joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une compétition supérieure à participer à ces challenges.

Tout club inscrit d'office ou volontaire ne se déplaçant pas pour les 3 journées, sera considéré comme forfait général et devra s'acquitter du forfait général.

1<sup>er</sup> forfait                    40€ + 50€ frais d'arbitrage (*augmentation des frais d'arbitrage acté au Comité Directeur du 15.11.22*)

2<sup>ème</sup> forfait                    40€ + 50€ frais d'arbitrage (*augmentation des frais d'arbitrage acté au Comité Directeur du 15.11.22*)

3<sup>ème</sup> forfait                    40€ + 50€ frais d'arbitrage (*augmentation des frais d'arbitrage acté au Comité Directeur du 15.11.22*)

Forfait général            120€ + 150 € frais d'arbitrage (*augmentation des frais d'arbitrage acté au Comité Directeur du 15.11.22*)

Forfait en demi-finale : 150€

Forfait en finale : 200€

**Bon challenge Futsal à tous**

